

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction  
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 28 Avril 2009

Etaient présents:

Mme Darnel, MM. Bocquet, Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Houssin, Lefebvre,  
Mequignon, Plancke, Schepman, Waymel,

Etaient excusés:

MM. Andries, Beauchamp, Bezirard, Cacheux, Deroo, Douez, Lefait, Leroy, Parent,  
Vandevoorde,

Vu le rapport : 11-09

DECIDE :

- d'instaurer des tickets restaurant pour le personnel du SMAEL
- d'imputer les sommes correspondantes sur le crédit inscrit au compte 6488 du budget du Syndicat.
- d'autoriser la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.



VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le 29 AVR. 2009

Le Président  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

**OBJET** : Prestations d'actions sociales pour le personnel du SMAEL

Le personnel du SMAEL ne bénéficie à ce jour d'aucun avantage social tel que Ticket Restaurant ou Chèque Vacances.

Une consultation a donc été menée auprès de ces deux organismes.

Le dispositif des chèques-vacances ne concerne qu'une catégorie d'agents et s'avère complexe à mettre en place. Le présent rapport ne présente donc que l'étude relative aux tickets Restaurant.

La participation de la Collectivité est exonérée de charges sociales jusqu'au plafond de 5,19 € par ticket.

Elle doit être comprise entre 50% et 60% maximum de la valeur du ticket.

Une simulation du budget à prévoir a été réalisée sur la base de 3 agents et de 220 tickets par agent et par an.

<b>Participation du SMAEL</b>	<b>50%</b>	<b>60%</b>
Valeur faciale du Ticket Restaurant®	10,38 €	8,65 €
Contribution du SMAEL	5,19 €	
Contribution de l'agent	5,19 €	3,46 €
Fréquence des commandes	6 mois	
Nombre de ticket Restaurant par commande	330	
Volume de commande	3425,40 €	2854,50 €
Frais de prestation par commande	31,40 € HT	
Récupération salariale	1721,70 €	1141,80 €
Budget réel du SMAEL par commande	1744,10 €	
Montant soumis à charge	0 €	
Budget réel du SMAEL pour 2 commandes par an	3488,20 €	
Augmentation du pouvoir d'achat exonéré de charges par agent	1141,80 €	

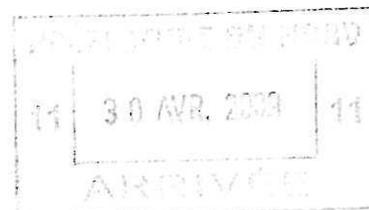
Afin de limiter les frais de prestation, il est préférable d'effectuer 2 commandes par an. Un ticket d'une valeur faciale de 8,65 € semble plus approprié aux besoins des agents.

\* \*  
\*

Il est proposé la mise en place des tickets restaurants dans les conditions suivantes :

- valeur : 8,65 €
- participation du SMAEL : 5,19 €

Cette participation correspond à une dépense annuelle de 3 488,20 €. Elle peut être mise en place sans publicité ni mise en concurrence préalable.



.../...

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur :

- l'instauration des tickets restaurant pour le personnel du SMAEL
- l'imputation des sommes correspondantes sur le crédit inscrit au compte 6488 du budget du Syndicat.
- la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vu, le 22 AVR. 2009

**Le Président du Comité Syndical**

  
**Jean-Claude DISSAUX**